



LE MAG DE LA FSU



Edito !



FSU AUDE avec un U comme Utile !!

Le gouvernement a annoncé le 14 mars, par la voix de la ministre de la Fonction publique une augmentation de la valeur du point d'indice "d'ici l'été".

Par cette annonce, le gouvernement démontre les limites de sa propre politique, menée pendant près de 5 ans, durant lesquels contre toute évidence il s'est refusé à toute hausse de la valeur du point d'indice.

La FSU a immédiatement réagi afin que cette augmentation très attendue intervienne le plus rapidement possible. Chacun peut constater au quotidien les augmentations des prix, dont celui de l'essence, du gaz, de l'électricité qui impactent les budgets lourdement.

Or, cette annonce n'a été suivie que d'un assourdissant silence malgré les demandes de la FSU et de l'intersyndicale fonction publique, répétées depuis des mois, que soient ouvertes des négociations.

Sans autre précision, ni sur le niveau envisagé du « dégel » ni même sur la date à laquelle celui-ci pourrait être annoncé, la manœuvre électoraliste apparaît désormais encore plus flagrante et grossière.

Il n'est plus temps d'attendre. La FSU exige la revalorisation de la valeur du point au moins à hauteur de l'inflation, soit 4 %. Mais il faut aussi obtenir l'attribution uniforme de points sur l'ensemble de la grille indiciaire, ainsi que l'engagement d'un plan de rattrapage des pertes subies depuis 2010. Enfin, un travail doit être mené sur la revalorisation des carrières, en particulier celles des filières les plus féminisées qui subissent des traitements inférieurs à niveau de diplôme équivalent.

La FSU poursuivra son action et ses combats nationalement mais aussi localement auprès de nos employeurs pour obtenir des mesures permettant l'amélioration des rémunérations et des carrières de nos collègues.



JEAN JAURÈS : « LE COURAGE, C'EST DE CHERCHER LA VÉRITÉ ET DE LA DIRE »

Pour la reconnaissance du métier, pour la catégorie B !

Les ATSEM jouent un rôle essentiel auprès des enfants et aux côtés des enseignant.es qu'elles assistent au quotidien.

Fortement mobilisé.es dès le début de la pandémie en 2020, les ATSEM ont répondu présent, elles se sont adaptées à des protocoles sanitaires successifs, elles ont assuré leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles et contraignantes. Leur engagement et leur investissement ont été enfin reconnus, les a rendu visibles, mais il faut que cela se traduise maintenant par des décisions concrètes !

Cette reconnaissance, elle passe par le salaire et par l'amélioration des conditions de travail.

ATSEM, c'est une profession qui demande une qualification, des formations, un niveau de responsabilités. Exercé très majoritairement par des femmes, le métier est marqué par la précarité, les temps de travail non complets subis, la pénibilité, l'usure professionnelle liées à la charge et aux conditions de travail...

La catégorie B pour les ATSEM aussi : une revendication juste

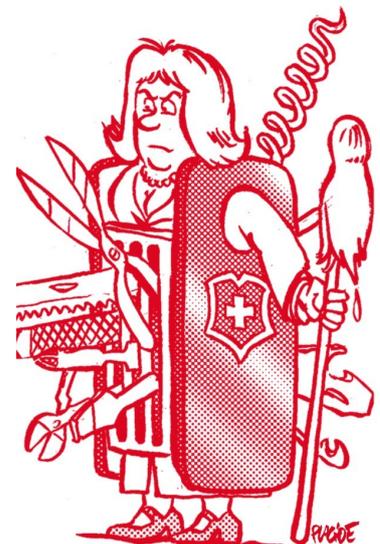
Les ATSEM et les auxiliaires de puériculture et de soins avaient jusqu'à très récemment des carrières similaires en catégorie C : cadre d'emplois accessible uniquement par concours sur titres de même niveau, déroulement de carrière sur deux grades et mêmes grilles de rémunération. Ces professionnelles exercent des responsabilités chacune dans leur domaine (soins, petite enfance) de niveau équivalent. Depuis le 1er janvier 2022, le passage en catégorie B, obtenu à juste titre pour les auxiliaires de soins et de puériculture, n'a pas été étendu aux ATSEM.

Actuellement, les milliers d'ATSEM vivent cette situation comme une profonde injustice et une dévalorisation de leurs concours et de leur métier. Le SNUTER-FSU est aux côtés des ATSEM pour porter la revendication du passage en catégorie B, c'est une mesure juste de reconnaissance de ces professionnelles !

Exclues également du Complément de traitement indiciaire, les ATSEM refusent d'être « les oubliées » du gouvernement, alors que ce sont de vraies professionnelles de la petite enfance, qu'elles appartiennent à la communauté éducative et qu'elles sont essentielles au bon fonctionnement du service public.

La FSU Territoriale aux côtés des ATSEM revendique :

- le passage en catégorie B des ATSEM dès maintenant
- le dégel immédiat du point d'indice à hauteur de 4% minimum
- 1 ATSEM par classe
- la clarification de la double hiérarchie
- la reconnaissance de la pénibilité du métier
- la fin des temps non complets subis
- le remplacement en cas d'absence
- la reconnaissance concrète de l'appartenance à la communauté éducative reconnue dans le code de l'Éducation par la présence avec voix délibérative au Conseil d'école
- une charte ATSEM nationale mise en place dans toutes les écoles et construite conjointement avec l'Éducation nationale, les ATSEM et les collectivités employeurs.



Ensemble, exigeons et obtenons la catégorie B !



Les animateurs dans la rue avec la FSU !

Ils étaient nombreux à battre le pavé, les animateurs et animatrices du CIAS de Carcassonne, Castelnaudary, Narbonne et toute l'Aude étaient en grève le 14 décembre dernier pour faire entendre leur voix et leurs revendications.

Suite à un mouvement de grève national, les animateurs de l'Aude ont eux aussi débrayé pour dénoncer leurs conditions de travail et de rémunération : « les horaires hachés et les salaires précaires, les contrats, les temps partiels imposés, les sous-effectifs »... « On ne s'occupe pas de boîtes de conserve, on s'occupe d'enfants. Aujourd'hui, la situation est telle que nous sommes là pour faire de la garderie. Ce n'est pas pour ça que l'on fait ce métier. Mais pour participer à l'éducation et à l'éveil des enfants », ce sont des paroles entendues lors de la manifestation.

Le-ras-le-bol des animateurs et des animatrices n'est pas soudain. Depuis des années le secteur alerte sur la précarité grandissante, sur un manque de reconnaissance des diplômés, un manque de perspectives de carrière. Il faut des plans des titularisations massifs pour éviter un turn-over et des sous-effectifs qui à terme vont poser des difficultés aux collectivités pour recruter. Il y a urgence, c'est le message au gouvernement et aux employeurs locaux que les animateurs et animatrices ont fait passer et que la FSU continuera avec eux à porter !



Grilles de catégorie C : ce qui s'applique au 1er janvier 2022

- **Attribution exceptionnelle d'une bonification d'ancienneté d'un an**, pour l'ensemble de la catégorie C, au 1er janvier 2022. Cette mesure permettra une accélération du changement d'échelon, variable en fonction de l'ancienneté de chaque agent.e dans son échelon et dans les nouvelles grilles.

- **Revalorisation des grilles indiciaires des grades C1 et C2.**

L'échelle C1 passe de 12 à 11 échelons, la durée de carrière de 25 ans à 19 ans. La durée des échelons de 1 à 6 est réduite à 1 an ce qui accélère le début de carrière, mais le gain d'indice est limité entre 1 à 3 points ! L'échelle C2 comprend toujours 12 échelons mais sa durée passe de 25 ans à 20 ans. La durée des échelons de 2 à 6 est réduite à 1 an avec des gains d'indice entre 2 et 6 points.

- **Reclassement des agents en C1 et C2 dans les nouvelles grilles**

- **Revalorisation des deux premiers échelons du C3**

- **Revalorisation des premiers échelons d'agents de maîtrise**

La FSU territoriale juge ces mesures insuffisantes et loin de répondre aux attentes des personnels.

Nous exigeons :

* **La revalorisation du point d'indice tenant compte du taux de l'inflation**

* **L'octroi de 50 points d'indice pour toutes et tous**

Une question, un renseignement, contactez-nous par mail ou prenez RV avec notre équipe





ACTUALITE JURIDIQUE ET STATUTAIRE

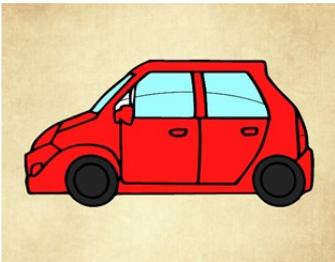
Secrétaire de mairies : revalorisation de la NBI

A compter du 2 mars 2022, les agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, titulaires ou stagiaires, dans les communes de moins de 2 000 habitants bénéficient d'une revalorisation de leur NBI qui passe de 15 à 30 points. Cela correspond à une NBI de 140 euros bruts mensuels. Rappel, la NBI ne peut être attribuée aux agents contractuels.

Référence : décret n°2022-281 du 28 février 2022.



Revalorisation de l'indemnité kilométrique



Les taux des indemnités kilométriques avaient été fixés en février 2019. Un arrêté paru le 14 mars 2022 les revalorise d'environ 10% pour les agents publics qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service. Cette mesure s'applique rétroactivement au 1er janvier 2022.

Les taux appliqués dépendent de la distance, de la nature et de la puissance du véhicule.

Attention cela ne concerne pas les trajets domicile-travail.

Référence : arrêté du 14 mars 2022 fixant les taux d'indemnité kilométriques

Temps partiel thérapeutique :

Le décret n° 2021-1462 du 8 novembre 2021 relatif au temps partiel pour raison thérapeutique dans la FPT fixe pour les fonctionnaires et les agents contractuels les conditions d'octroi et de renouvellement d'une autorisation d'exercer un service à temps partiel pour raison thérapeutique.

Il détermine ses effets sur la situation administrative de l'agent et les obligations auxquelles l'agent demandant le bénéfice ou bénéficiant d'un temps partiel pour raison thérapeutique est tenu de se soumettre en vue de l'octroi ou du maintien de ce temps partiel pour raison thérapeutique.

Le fonctionnaire peut désormais bénéficier d'un TPT même en l'absence de congé maladie préalable. Ses droits sont reconstitués après un délai d'un an et il conserve le bénéfice de cette autorisation en cas de mobilité auprès d'une autre collectivité.



Le guide des carrières de la FPT édité par la FSU Territoriale est diffusé chaque année. L'édition 2021 est encore disponible et nous le distribuons à tous les agent-es. Rappelons ici que cette large diffusion est possible grâce aux cotisations des adhérents. Demandez-le en téléphonant au local syndical ou téléchargez-le sur notre site SNUTER-FSU





HELENE PUERTOLAS et
EMMANUELLE LARREGOLA
Conseil Départemental de l'Aude
Tous les jours sur rendez-vous
04.68.11.63.24 - 11.64.34
fsu@aude.fr



FABRICE FERLUT et
BERNARD ALGARRA
Section Narbonne
06.84.55.25.46
04.68.90.30.47 et composer le 4
SyndicatFSU@mairie-narbonne.fr



LEO HADDAD, BEKA MAMOÛ
HAKIM AIT OUAÏRET
CIAS-AGGLO Carcassonne
fsu@carcassonne-agglo.com
et SANDRA OLEZIK,
ZAKIA EL KHAMKHOUMI
Petite Enfance - Crèches
Tous les jeudis 10 H à 12h00
21 BOULEVARD JAURES
CARCASSONNE
06.44.04.07.04 - 0.767.185.265



PIERRE PARAIRE
Secteur de l'Aude et Castelnaudary
21 Bd JAURES CARCASSONNE
Le mardi mercredi et jeudi
sur rendez-vous au 06.17.71.47.88
fsuter11@laposte.net



SYLVAINE ROUSSEAU
Section Leucate et Littoral
Tous les jeudis et vendredis
sur rendez-vous
fsu.leucate@gmail.com



GUILAUME ROVIRA et
GAËLLE CHARRIER
Section Castelnaudary
fsu@ville-castelnaudary.fr



MONIQUE CLARAC, PATRICIA
GARNIER
et MAURICETTE TESTAUD
Section Haute Vallée
Cdc du Limouxin
VALERIE BITTOTO et STEPHANIE SALM
Mairie de Limoux
fsuau.de.limouxin@laposte.net



Syndiquez-vous (à la FSU !)

La FSU Territoriale est une organisation syndicale regroupant des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics quel que soit leur métier, leur statut, leur employeur. La FSU Territoriale est indépendante mais pas neutre. Elle a déjà fait la preuve de sa détermination dans la défense des salaires, des services publics et des retraites, tout en participant activement aux mobilisations sur les grandes questions de société portant sur la justice sociale, l'égalité d'accès aux droits, les libertés et en prenant régulièrement des initiatives pour réaliser l'unité syndicale. Fort de plusieurs milliers d'adhérents-es, notre syndicat est implanté et parfois majoritaire dans de nombreuses collectivités territoriales. La FSU territoriale est sur le terrain pour vous défendre aussi bien individuellement que collectivement.

BULLETIN DE CONTACT

Je souhaite en savoir plus sur la FSU du département de l'Aude

NOM : Prénom :

Adresse :

Mail :@..... Tél :

Mairie /Direction/service :

A renvoyer par courrier ou sur simple demande mail :

FSU Territoriale /AUDE

L'atelier de la FSU 21 Boulevard Jean JAURES 11 000 Carcassonne

Le Syndicat FSU des Territoriaux de l'Aude informe et accompagne tous les agents. Ses moyens pour fonctionner et pour répondre aux sollicitations des agent.es sont directement liés au nombre de ses syndiqué.es et à leur cotisation.

Nous sommes toujours plus forts ensemble !